

	Fédération Française de Badminton Comité départemental du Calvados Règlement du Circuit Départemental Adultes	Adoption: 26/08/2026 Entrée en vigueur : 4/09/2026 Validité : permanente Remplace celui du : 22/10/2021
---	--	---

Le Circuit Départemental Adultes est organisé selon les règlements de la FFBaD. Ce règlement particulier complète le Règlement Général de Compétition.

Le GEO qui préparera la compétition est Karine Droulon. Durant la compétition, il sera remplacé par un GEO fourni par le club qui accueille la compétition.

Les juges arbitres sont désignés par le comité, se référer à la déclaration Poona pour chaque CDA.

Article 1 : CATÉGORIE

Le Circuit Départemental Adultes est ouvert exclusivement aux joueurs licenciés dans le Calvados, ayant un classement inférieur ou égal à R4, autorisés à jouer dans les compétitions seniors (les minimes 2 devront figurer dans le top 10 départemental minime et les minimes 1 devront figurer dans le top 5 départemental minime dans une des trois disciplines).

Dans les doubles, un joueur extérieur au Codep14 pourra s'inscrire si l'autre joueur de la paire est un joueur licencié dans le Calvados.

Article 2 : ORGANISATION DE LA COMPÉTITION ET TABLEAUX

Six journées sont organisées. Deux seront consacrées aux simples, deux autres aux doubles et les deux dernières aux mixtes.

- CDA1 : 18 octobre 2026 doubles
- CDA2 : 22 novembre 2026 simples
- CDA3 : 13 décembre 2026 mixtes
- CDA4 : 3 janvier 2027 simples
- CDA5 : 7 mars 2027 doubles
- CDA6 : 25 avril 2027 mixtes

Il sera organisé un tableau par série (cote).

Tous les tableaux seront en poule avec deux sortants par poule. Cependant, le Comité se réserve le droit de déterminer le nombre de sortants par poule pour une bonne organisation de la compétition. Le nombre de joueurs par poule dépendra du nombre d'inscrits dans chaque tableau.

Deux lieux, si possible proches géographiquement, sont prévus pour chaque CDA. Cependant, en cas de faible participation, la compétition pourra être organisée sur un seul lieu après l'accord des clubs organisateurs initialement prévus. En fonction de l'affluence, la répartition des catégories entre les deux lieux, indiquée dans le calendrier, pourra être modifiée pour faciliter l'organisation.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Inscriptions et règlement à effectuer sur badnet au plus tard 11 jours avant la date de la compétition.

En fonction des clubs accueillants la compétition, le nombre de joueurs pourra être restreint et les inscriptions bloquées avant la date limite.

Le CCPH pris en compte pris en compte lors du tirage au sort est celui à J-15 de la compétition.

Article 4 : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points avec 2 points d'écart sans pouvoir dépasser le score de 21-20.

Tous les matchs seront joués en auto-arbitrage. Si lors d'un match en auto-arbitrage, deux joueurs ne peuvent se mettre d'accord, ils devront demander l'intervention du juge-arbitre.

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes.

Le temps de préparation est de 3 minutes.

Pour tout volant touchant un obstacle au-dessus du terrain, se référer aux consignes du juge arbitre données avant le lancement de la compétition.

Article 5 : VOLANTS

Les matchs entre joueurs classés au maximum R4 peuvent être joués avec des volants hybrides ou synthétiques. En cas de désaccord (l'un souhaitant l'hybride et l'autre les plumes), le volant plume est prioritaire.

Les autres matchs sont joués avec des volants plumes. Les volants synthétiques classés Élite sont aussi acceptés.

Dans tous les cas, les volants doivent être homologués FFBaD et sont à la charge des joueurs de façon équitable. Le volant officiel est Yonex AS20.

Article 6 : TENUE

Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue correcte, conforme au règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Le port du pantalon de survêtement pendant les matchs ne pourra être autorisé par le Juge Arbitre que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température de la salle le rendent nécessaire.

De façon générale, il appartient au Juge Arbitre de décider si une tenue est correcte ou non.

Article 7 : TARIFICATION

8 € pour un tableau (dont 2 € reversés à la FFBaD).

Le règlement financier des inscriptions devra être fait directement sur Badnet. Aucune inscription sans paiement ne pourra être prise en compte.

En cas de désistement, les droits d'inscription seront remboursables selon les modalités de l'article 4.3.3 du RGC.

Article 8 : FORFAITS

Tout joueur engagé en CDA ne se présentant pas le jour de l'épreuve, devra justifier de son absence sous cinq jours auprès de Karine Droulon. Ne seront pas considérés comme WO, les joueurs ayant prévenu Karine Droulon 7 jours avant l'épreuve.

En application des règlements fédéraux, les joueurs n'ayant pas justifiés leur absence dans les cinq jours suivants la compétition, seront sanctionnés dès le premier WO par une suspension d'une durée de deux mois enregistrés dans Poona et par une suspension d'une durée de six mois en cas de récidive au cours des douze derniers mois.

Article 9 : CLASSEMENT

Un classement unique sera effectué à l'issue de chaque CDA, chaque joueur est classé suivant son résultat, le cumul de points de chaque tournoi détermine le classement final.

Les points sont attribués pour chaque CDA d'après le barème suivant :

Taille du tableau	Tableau à élimination directe							Poules		
	Vainqueur	Finaliste	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{8}$	$\frac{1}{16}$	$\frac{1}{32}$	Victoire	Défaite	WO
65 et plus	24	21	18	15	12	9	6			
De 33 à 64	24	21	18	15	12	9	6			
De 17 à 32	24	21	18	15	12	9		2	1	0
De 9 à 16	24	21	18	15	12			2	1	0
De 6 à 8	24	21	18	15				2	1	0

Exemple : Dans une poule de quatre joueurs, celui qui a une victoire et deux défaites a quatre points (2+1+1).

En cas de poule unique, les points sont attribués selon le barème suivant :

Nombre de joueurs	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième	Cinquième	Sixième
3	24	21	18			
4	24	21	18	15		
5	24	21	18	15	12	
6	24	21	18	15	12	9

En cas d'égalité au classement final, les ex-æquo seront départagés par les critères suivants (pris en compte dans cet ordre) :

- le nombre de participations
- le set average

Article 10 : Récompenses

À l'issue des six CDA de la saison, le comité récompensera les premiers du classement général.